

# Approbation du type de radio Égypte (NTRA)

L'approbation de type pour les produits de télécommunication et de radiocommunication destinés à être commercialisés en Égypte est basée sur l'approbation de la NTRA.



## Résumé du processus de certification de l'approbation de type radio de la NTRA

Les produits de télécommunications et les émetteurs et récepteurs de radiofréquences destinés à être commercialisés en Égypte et qui utilisent le spectre radioélectrique ou se connectent au réseau public sont soumis à un processus d'approbation obligatoire délivré par la NTRA.

La National Telecom Regulatory Authority (NTRA) est l'autorité nationale égyptienne qui a pour mission de réglementer et de fournir des lignes directrices pour l'utilisation des services et des équipements de télécommunications dans le pays, ainsi que d'assurer le respect des réglementations et des normes en vigueur.

Les activités d'essai de conformité de la NTRA doivent être basées sur les rapports d'essai de la RED 2014/53/EU et/ou de la FCC effectués dans n'importe quel laboratoire ; par conséquent, des essais dans le pays ne sont pas nécessaires. En outre, un certificat d'examen de type de l'UE ou une subvention de la FCC doit faire partie de la documentation technique soumise à la NTRA.

Une fois que les essais de type de l'équipement ont été effectués, les candidats doivent demander le certificat d'approbation de la NTRA en soumettant la documentation requise via l'adresse électronique officielle de la NTRA. Le dossier technique doit contenir des informations de base, telles que les rapports d'essais RED/FCC, un certificat d'examen de type UE/une subvention FCC, des descriptions détaillées de l'équipement, un manuel d'utilisation, un schéma fonctionnel, des images internes/externes, etc.

En outre, les exigences applicables peuvent varier en fonction du pays d'origine du demandeur ou du fabricant. Le règlement de la NTRA prévoit quatre catégories d'approbation, en fonction du pays d'origine :

- **Régime léger** : pour les demandeurs ou fabricants d'Europe occidentale, d'Australie, du Canada, du Japon, de Russie, de Singapour, de Corée du Sud, de Taïwan ou des États-Unis.
- **Régime strict** : pour les demandeurs ou fabricants de Chine ou d'Inde.
- **Programme guidé** : pour les demandeurs ou fabricants d'Égypte.
- **Régime intermédiaire** : pour les demandeurs ou fabricants de tout autre pays non listé.

Les exigences en matière d'essais seront plus strictes pour le Régime strict, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des laboratoires.

Tous les régimes exigent que le certificat ISO 9001 ou un certificat similaire soit présenté dans le cadre du dossier technique. Toutefois, le Programme guidé nécessitera une inspection en usine pour obtenir l'approbation de type.

La validité du certificat d'approbation de la NTRA est indéfinie, et le processus d'approbation global peut prendre environ 8 semaines. Toutefois, si le pays d'origine du demandeur ou du fabricant est l'Inde ou la Chine, le délai peut atteindre 12 semaines.

## Processus étape par étape de la NTRA

### Marquage des produits NTRA

Il n'y a pas d'exigences spécifiques concernant les produits pour l'approbation de la NTRA.